



A.L.S.H. MAIRIE DE BEZANNES

FICHE D'INSCRIPTION – FEVRIER/HIVER 2019

Accueil de Loisirs Sans Hébergement



ENFANT

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F

Avec la participation financière de la Caisse l'allocation Familiales de la Marne

Du 11 au 22 février 2019	TARIFS BEZANNAIS par semaine sur présentation avis d'imposition	TARIFS non BEZANNAIS
semaine A : du lundi 11 au vendredi 15 février 2019 <input type="checkbox"/> semaine B : du lundi 18 au vendredi 22 février 2019 <input type="checkbox"/>	Conditions : 1° Si Revenu < 30 000€ : 77,50 € par semaine de 5 jours 2° Si Revenu compris entre 30 001 € et 45 000 € : 82,50 € par semaine de 5 jours 3° Si Revenu compris entre 45 001 € et 70 000 € : 87,50 € par semaine de 5 jours 4° Si Revenu > à 70 000 € : 92,50 € par semaine de 5 jours <u>Organisation de chaque période UNIQUEMENT avec un minimum de 10 enfants inscrits</u>	110 € par semaine de 5 jours 88 € par semaine de 4 jours

- Réduction de 10 € à partir du deuxième enfant et réduction de 10 € par semaine supplémentaire et par enfant (de la même fratrie),
 - Faute d'avis d'imposition, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	Père	Mère	Représentant légal (si différent des parents)
NOM – prénom			
Adresse			
Téléphone domicile			
Téléphone travail			
Portable			
E-mail			
N° CAF			

N°MSA, ERDF, GRDF, SNCF ou RATP			
<u>Situation familiale</u>	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Mariée <input type="checkbox"/> Divorcée <input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire
Employeurs des parents			
Autres personnes à contacter en cas d'urgence	-		

AUTORISATIONS

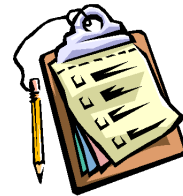
➤ *Autorisation de participation*

Je soussigné(e)

Père

Mère

Tuteur



Autorise mon enfant à :

- Participer aux activités (dont la piscine) et aux sorties de l'A.L.S.H.
- Partir seul du Centre de Loisirs après les activités, à partir de 17 heures 00 et décharge l'A.L.S.H., son directeur et l'équipe d'animation de toute responsabilité.

➤ *Droit à l'image*

« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation »

Autorise la prise de photos et vidéos par les animateurs de l'A.L.S.H. de Bezannes lors des activités à des fins d'illustration dans ses différents supports de communication :

OUI

NON

➤ *Autorisation d'urgence & d'imprévus*

Autorise :

- ∂ Le responsable de l'A.L.S.H. ou son représentant à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (interventions médicales et chirurgicales).
- ∂ En cas d'empêchement, les personnes suivantes sont autorisées à venir chercher mon enfant :

NOM - Prénom	En qualité de : (famille, ami...)	N° téléphone

Fait à :

le :

Signature :